

PROGRAMME DE FORMATION SST (Sauvetage Secourisme du Travail)

(Elle est conforme au programme et aux référentiels élaborés par l'INRS)

Public :

Tous les salariés des entreprises publiques ou privées, les membres des CHSCT, les élèves de lycées professionnels et les demandeurs d'emploi.

Objectifs :

Le sauveteur secouriste du travail doit être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident et, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixés en matière de prévention, de mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail.

Pré requis et condition d'accès :

Aucun.

Durée de la formation initiale :

Au minimum 14 heures de face à face pédagogique (hors temps de pause)

Nombre de Participants :

Groupe de 4 à 10 personnes. Si la formation s'adresse à plus de 10 personnes (14 maxi), la durée de la formation est majorée d'une heure par personne supplémentaire.

Délai d'accès : 11 jours ouvrés avant la date de début de la formation. Et si c'est à moins de 11 jours ouvrés veuillez nous contacter avant toute démarche

Accessibilité aux personnes handicapées : En cas de situation de handicap, contactez-nous pour connaître l'accessibilité à la formation.

Contenu de la formation :

Domaine de compétences 1 (Etre capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail) :

1. Etre capable de situer le cadre juridique de son intervention

Connaitre le cadre juridique de son intervention dans son entreprise et en dehors, et les mobiliser lors de son intervention.

2. Etre capable de réaliser une protection adaptée

Mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations.

Reconnaître sans s'exposer soi-même, le(s) danger(s) persistant(s) éventuel(s) qui menace(nt) la victime de l'accident et/ou son environnement en repérant les personnes exposées à ces dangers, puis supprimer ou isoler le(s) danger(s), ou soustraire la victime au(x) danger(x) sans s'exposer soi-même.

3. Etre capable d'examiner la(les) victime(s) avant / et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir

L'examen de la victime permet de détecter, suivant un ordre déterminé, les signes indiquant si la vie de la victime est menacée et d'associer au(x) signe(s) décelé(s) le résultat à atteindre et de le(s) prioriser.

4. Etre capable de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement

Définir les différents éléments du message d'alerte en fonction de l'organisation de l'entreprise sur l'ordre de qui alerter, la personne la plus apte à déclencher l'alerte et la bonne transmission du message d'alerte aux secours appelés.

5. Etre capable de secourir la(les) victime(s) de manière appropriée

Après la phase d'examen effectuer l'action (succession de gestes) appropriée à l'état de la victime en utilisant la technique préconisée, puis contrôler l'efficacité du geste de secours mis en œuvre et réaliser la surveillance de l'évolution de l'état de la victime :

- La Victime saigne abondamment
- La Victime s'étouffe
- La Victime se plaint d'un malaise
- La Victime se plaint de brûlures
- La Victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
- La Victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
- La Victime ne répond pas mais elle respire
- La Victime ne répond pas, et ne respire pas

Domaine de compétences 2 (Etre capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise :

6. Etre capable de situer le rôle du SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise

Les notions de bases en matière de prévention (danger, situation dangereuse, dommage, MP, AT...), la nature de l'importance des MP et AT dans son entreprise.

Se situer en tant qu'acteur de prévention dans son entreprise, connaître les acteurs internes et externes de prévention, pour positionner son action dans l'organisation de la prévention dans son entreprise.

7. Etre capable de contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention

Dans le cadre du travail le SST doit repérer les situations dangereuses afin de les supprimer. En cas d'impossibilité, il doit contribuer à réduire les situations dangereuses ou les atteintes à la santé en proposant des actions de prévention.

8. Etre capable d'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la /des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)

Identifier qui informer en fonction de l'organisation de la prévention de l'entreprise, bien définir les éléments à lui transmettre et lui rendre compte sur les actions éventuellement mises en œuvre.

Situation inhérentes aux risques spécifiques :

L'avis du Médecin du Travail, dans ce domaine est particulièrement important Le contenu de ce thème et le temps éventuellement nécessaire consacrés sont laissés à l'appréciation du Médecin du Travail.

Modalités et méthodes pédagogiques :

Exposés interactifs, démonstrations, études de cas, mise en situations. Formation essentiellement pratique. Vidéoprojecteur, mannequins, défibrillateur de formation, maquillage, divers matériels pour réalisation cas concrets.

Evaluation et Certificat :

Elle comporte une évaluation réalisée tout au long de la formation, et une certification finale. La certification donne droit, si elle est satisfaisante, au certificat de SST de l'INRS, délivré par l'entreprise ou l'organisme formateur
La modalité d'évaluation se fait selon le référentiel INRS.

Recyclage :

Cette formation fait l'objet d'un maintien-actualisation des compétences obligatoire (MAC) de 7h de face à face pédagogique tous les 24 mois.

Qualité du (des) formateurs :

Le formateur doit être titulaire d'un certificat de moniteur SST à jour et rattaché à l'entité.